

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 10 février 2020
portant maintien dans un grade et un emploi un officier commissionné servant au titre de
l'article L. 4132-10 du code de la défense

NOR : INTJ2004086A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Lauren **Weiss** (NIGEND : 418632 - NLS : 8172993 - NID : 0683070549) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense dans son emploi de psychologue, officière conseil en recrutement et gestion des compétences, au sein de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur - zone de défense et de sécurité Sud à Marseille (13), pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2020.

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. Browaëys